École Saint-Joseph
BONS-EN-CHABLAIS

Tarifs du restaurant scolaire
Année scolaire 2023/2024

Les tarifs des repas du restaurant scolaire sont fixés chaque année par délibération du Comité OGEC, sous réserve de modifications liées au coût réel du repas. Pour l'année 2023/2024, la tarification sera calculée sur la base du quotient familial.

Le règlement s'effectue uniquement en ligne et à l'avance sur le site Ecole directe.

Veuillez-vous reporter au tableau ci-dessous pour prendre connaissance des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire **2023/2024** (sous réserve de modifications liées au coût réel du repas) :

Tranches Quotient familial CAF*		**Prix du repas**
Tranche A	QF < 800	4,50 €
Tranche B	800 < QF < 1 200	5,60 €
Tranche C	1 200 < QF < 1 600	6,80 €
Tranche D	1 600 < QF < 2 000	7,30 €
Tranche E	QF > 2 000	7,90 €
PAI		4,20€

**La notification du quotient familial est à fournir au moment de l'inscription. A défaut, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué. En cas de changement de situation en cours d'année, les modifications tarifaires ne pourront s'appliquer que le mois suivant la remise du justificatif.*

En cas d'oubli d'inscription, les repas étant commandés et facturés à l'établissement, il sera appliqué un tarif majoré correspondant à deux fois le prix du repas.